

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 48/2025

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE DAMMARIE-LES-LYS DANS LE CADRE DE SPORT PASSION 2025 - MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE JEAN BOITEUX

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT qu'une convention de partenariat est conclue entre la commune de Dammarie-lès-Lys, ayant son siège social, 26 rue Charles de Gaulle – BP 24 – 77196 Dammarie-lès-Lys, représentée par Gilles Battail, en sa qualité de Maire, et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

CONSIDERANT que cette convention a pour objet la mise à disposition de la piscine municipale Jean Boîteux – 106, rue des Charbonniers – 77190 Dammarie-lès-Lys dans le cadre du dispositif Sport Passion sur la période du 7 juillet au 22 août 2025, les mercredis et vendredis matin ;

DECIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, la convention de partenariat entre la commune de Dammarie-lès-Lys et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (projet ci-annexée), et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 01/04/2025

Accusé de réception

077-247700057-20250401-59210-CC-1-1

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Publication ou notification : 1 avril 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin